

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

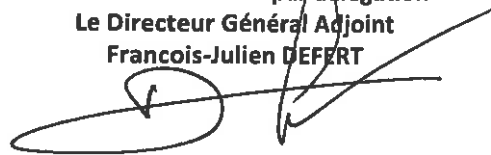
Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BACHMANN Jean-Marie	GATOULLAT Marcel	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GERARD Fabien	POIVEZ Kevin
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	PORTIER-GUENIN Françoise
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	POTTIER Denis
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BILLET André	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLANCHON David	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOICHUT Daniel	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOISSEAU Dominique	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BRET Marc	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHALVET Marie-Ange	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Anicet	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Bernard	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
CHOISELAT Emmanuel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
COCHET Jean-Michel	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DAHDOUH Fadi	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAUTET Loëtitia	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEMELAND Caroline	
DELAITRE Guy	LEMELLE Flavienne	
DENIS Valéry	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÉNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonja	
FRAPIN David	MENNETRIER Nicolas	
GACHOWSKI Jacques	MONTAGNE Jean-Jacques	
GARIGLIO Elisabeth	MOSER Alain	
GAURIER Claude	NINOREILLE Francine	

RECEPTION CERTIFIEE EXCLUSIVE
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
23/12/20 / 23/12/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Francois-Julien DEFERT



Représentés : MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir : BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, GOJJARD Pascal, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel,

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°00B	Présentation d'un vœu relatif aux conséquences de la crise sanitaire
RAPPORTEUR	Le Président

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	129	129			

Le tableau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vœu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, Troyes Champagne Métropole et ses communes membres se sont collectivement mobilisées pour endiguer la pandémie de COVID-19 et ainsi protéger les habitants de notre agglomération.

Notre Métropole a accompagné, avec ses partenaires, les acteurs économiques, universitaires, associatifs, culturels et sportifs de notre territoire. La situation sanitaire a nécessité une action quotidienne, constante et pragmatique des élus et des services de Troyes Champagne Métropole mais aussi de ses communes membres afin de répondre aux attentes nombreuses et urgentes des habitants et acteurs socio-économiques.

Dans une volonté de solidarité et de complémentarité avec les mesures décidées par le Gouvernement, Troyes Champagne Métropole et ses communes membres ont contribué humainement, logistiquement et budgétairement à la mise en œuvre des politiques publiques nationales en matière sanitaire.

Cet engagement des Collectivités locales, pragmatique, opérationnel et responsable, a été indispensable pour répondre localement, donc efficacement et concrètement, aux besoins des habitants et des responsables économiques, universitaires et associatifs sur lesquels la vitalité de nos territoires repose. La mobilisation des collectivités territoriales a été constante pour accompagner les acteurs socio-économiques pour limiter et aussi compenser les conséquences induites par les mesures gouvernementales de confinement et de couvre-feu.

Un premier bilan de 3 558 227€, réalisé en octobre 2020 pour Troyes Champagne Métropole uniquement, illustre la mobilisation de notre agglomération et de ses communes membres. Ces conséquences budgétaires sont notamment liées à la participation directe des collectivités locales à la mise en œuvre des politiques de santé. Ces dépenses nouvelles indispensables pour endiguer la pandémie de COVID-19 peuvent être illustrées pour Troyes Champagne Métropole par l'acquisition de 440 000 masques, l'aide à l'ouverture d'une plateforme de distribution de solution hydroalcoolique avec un opérateur local, et la mise en place de 58 campagnes de dépistage grand public (soit près de 12 000 tests).

Pour limiter la durée des mesures de confinement, les Communes et les Intercommunalités se sont engagées pour protéger leurs habitants. Encore aujourd'hui, elles sont pleinement mobilisées pour accompagner les campagnes de dépistages et demain de vaccination par la mise à disposition aux acteurs de notre système de santé de structures municipales et intercommunales. Toutes ces actions ne sont que des illustrations de la mobilisation des collectivités territoriales pour accompagner les services territoriaux de l'État et en particulier des Agences Régionales de Santé dans la mise en œuvre pratique et concrète des politiques nationales décidées par le Gouvernement.

Dans le même temps, Troyes Champagne Métropole a accompagné le Conseil Régional Grand Est dans le financement et la mise en place du fonds Résistance pour un montant de 343.542 € afin de répondre une nouvelle fois aux attentes légitimes et indispensables des entreprises présentes sur notre territoire.

Notre agglomération a par ailleurs veillé à accompagner tous les acteurs socio-économiques de notre territoire impactés par la fermeture des commerces « non essentiels » et des établissements universitaires, culturels et sportifs. Cette solidarité était nécessaire et indispensable pour limiter les conséquences économiques et sociales des mesures gouvernementales de confinement et de couvre-feu.

Ces dépenses nouvelles additionnées aux pertes de recettes, évaluées respectivement à 1 849 027€ et 1 709 200€, ne seront pas sans conséquences pour le dynamisme de Troyes Champagne Métropole dans les prochains mois et les prochaines années. Toutes ces mesures, sollicitées avec raison par les forces vives de notre territoire, pour maintenir les équilibres économiques et sociaux, ont des conséquences significatives sur les finances des Collectivités Territoriales. Alors que nous devons et souhaitons accompagner localement le plan de relance afin de poursuivre notre soutien aux acteurs socio-économiques de notre territoire, nos capacités budgétaires sont limitées. La baisse des recettes et les dépenses nouvelles ne peuvent permettre aux collectivités territoriales de participer pleinement à la relance de notre économie en raison d'un autofinancement insuffisant.

Nous souhaitons appeler l'attention de l'État sur la nécessité de garantir aux Collectivités Territoriales cette capacité de mobilisation budgétaire afin de permettre un accompagnement des acteurs socio-économiques de nos territoires. La participation des Collectivités Territoriales au plan de relance permettra donc de démultiplier les moyens budgétaires mobilisables car celles-ci représentent près de 65% des investissements publics. Les dépenses réalisées par les collectivités locales et les pertes induites pour celles-ci au titre du COVID-19 doivent être compensées et garanties par l'État afin de sauvegarder les capacités d'investissement du bloc communal et intercommunal. Cette prise en compte par l'État, de la mobilisation budgétaire des collectivités territoriales, permettra aux communes et aux intercommunalités de prendre toute leur part au plan de relance en mobilisant les acteurs économiques de nos territoires. La sauvegarde de la vitalité économique de nos territoires nécessite cette prise en compte budgétaire.

Par ailleurs, afin de permettre un accompagnement de l'économie locale, au plus près des besoins des entreprises dans le cadre de la relance économique, les collectivités territoriales sollicitent la faculté, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales constitutionnellement garantie et conformes au principe de subsidiarité, pour une durée de dix-huit mois, de décider un élargissement des conditions de création des régimes d'aides de minimis dans les conditions de l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales, pour soutenir les investissements des entreprises existantes visant à préserver l'emploi ; une exonération de la contribution foncière des entreprises en ciblant des secteurs d'activités exhaustivement définis par l'assemblée délibérante ; une dérogation à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, permettant l'exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les entreprises ayant été interdites d'exploiter plus d'un trimestre durant l'année 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19.